

Appréhender les incidences de l'invalidité du salarié



Public : Acteurs RH – Directeurs – Juristes – Managers – Opérationnels - Responsables paie - Comptables – Chefs de services



Durée : 1 jours (07h)



Pré Requis : Aucun prérequis exigé. Ces formations sont destinées aux personnes confrontés à l'application du droit social au quotidien souhaitant maîtriser son application et ses évolutions.



Objectifs de la formation :

- Comprendre la notion d'invalidité
- Savoir prendre en charge l'invalidité
- Connaître les incidences de l'invalidité sur le contrat de travail



Méthodes et Moyens pédagogiques

- Une formation sur mesure
- Partage des connaissances et des expériences
- Présentation pratique, pragmatique et opérationnelle
- Support pédagogique téléchargeable sous format pdf. Après la formation
- Apprentissage interactif et ludique
- Evaluation des formations par les stagiaires
- Attestation de fin de formation

Appréhender les incidences de l'invalidité du salarié



Modalités

- ↘ Questionnaire avant la formation pour connaître leurs attentes
- ↘ Consultant(e)s sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles.



LES + NMCG

- ↘ Une formation participative
- ↘ Une formation pratique
- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Des interlocuteurs dédiés pour répondre à vos interrogations



Lieu : Salle de formation dans le bureau organisateur



Accessibilité: NMCG est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponibles.



Délais d'accès : Les formations sont programmées tout au long de l'année



Tarif : 1500 €/stagiaires Pour les formations nous à la demande intra-entreprises nous consulter



Contact: Nicolas VINCENT

Mail. vincent@nmcg.fr – Tél.01 70 61 61 61

QU'EST-CE QUE L'INVALIDITE ?

- ↘ Définition de l'invalidité et identification des différentes catégories
- ↘ Le constat de l'invalidité par la Sécurité sociale
- ↘ La distinction entre invalidité et inaptitude

COMMENT L'INVALIDITE EST-ELLE PRISE EN CHARGE ?

- ↘ Le versement des indemnités journalières de sécurité sociale
- ↘ L'éventuel maintien de salaire pour longue maladie par l'employeur
- ↘ Le versement d'une pension d'invalidité
- ↘ Quid de la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur ?

QUELLES SONT LES INCIDENCES DE L'INVALIDITE SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL ?

- ↘ Le salarié n'est pas tenu d'informer son employeur
- ↘ En absence d'arrêt maladie l'invalidité ne justifie pas l'absence du salarié
- ↘ L'invalidité n'est pas un motif légitime de licenciement
- ↘ Zoom sur les conséquences du placement en invalidité de 2ème catégorie à l'issue d'un arrêt de travail